

# **VIV'SANTE ENTREPRISE**

La complémentaire santé pour les entreprises de moins de 50 salariés

## **Vos informations**

Raison sociale: 28

Siret : **61** 

Convention collective nationale : 62

Effectif: 7

Découvrez nos 3 régimes de base en santé, conçus pour répondre à vos besoins spécifiques. Que vous recherchiez une couverture complète, haut de gamme ou premium, nos trois régimes de base offrent des solutions adaptées à chaque profil et budget. Ces régimes de base peuvent être complétés par des options.

Cette partie dépend des valeurs entrées.

## Tableau de garanties R1 "tranquillité"

Le tableau de garanties santé ci-dessous offre une vue exhaustive des couvertures et avantages inclus dans nos offres, fournissant ainsi une transparence complète sur les différents niveaux de protection et de soins disponibles pour répondre aux besoins de vos salariés.

NATURE DES PRESTATIONS	Régime R1	Régime R2	
	Garanties en complément de la Sécurité Sociale	Garanties en complément de la Sécurité Sociale	
HOSPITALISATION médicale / chirurgicale ou maternité / obstétrique			
Frais de séjour Honoralines	Conventionné : 100% FR - SS Non Conventionné : 50% FR - SS OPTAM TM + 120% BR NON OPTAM: Umité à TM + 100% BR	Conventionné : 100% FR - SS Non Conventionné : 90% FR - SS OPTAM: TM + 300% BR NON OPTAM: Limité à TM + 100% BR	
Actes de chirurgle - Actes techniques médicaux - Actes d'anesthésie en secteur conventionné ou non Forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée*)	Non conventionné: Limité à TM+100 % tarif d'autorité 100% FR	Non conventionné: Limité à TM+100 % tarif d'autorité 100% FR	
Chambre particulière	60 € / jour (y compris ambulatoire)	100 € / Jour (y compris ambulatoire)	
Frais d'Accompagnant (pour enfant de moins de 16 ans) SOINS COURANTS	25 € / nuit	50 € / nuit	
Pharmacie et médicaments prescrits remboursés SS	ТМ	TM	
Pharmacle prescrite non remboursée par RO (vaccins, contraceptif, homéopathie)	80 € / an / bénéf OPTAM : TM + 120% BR	150 € / an / bénèf OPTAM : TM + 200% BR	
Consultations, visites généralistes	NON OPTAM: Limité à TM + 100% BR	NON OPTAM: Limité à TM + 100% BR	
Consultations, visites spécialistes	OPTAM: TM + 200% BR NON OPTAM : Limité à TM + 100% BR	OPTAM: TM + 300% BR NON OPTAM : Limité à TM + 100% BR	
Actes techniques médicaux, actes de chirurgie	OPTAM: TM + 200% BR NON OPTAM :Limité à TM + 100% BR	OPTAM: TM + 300% BR NON OPTAM : Limité à TM + 100% BR	
Radiologie	OPTAM: TM + 120% BR NON OPTAM : Umité à TM + 100% BR	OPTAM: TM + 200% BR NON OPTAM : Limité à TM + 100% BR	
Auxiliaires médicaux	TM + 100% BR	TM + 100% BR	
nalyses et examens de laboratoire	TM + 100% BR TM	TM + 100% BR	
Transport pris en charge SS  Oscillation de la composition del composition de la composition del composition de la composition del composition del composition del composition del composition d	IM 40 € / Séance (max 5 / an / bénéf.)	TM 70 € / Séance (max 5 / an / bénéf.)	
Forfait Patient Urgences	100% FR	100% FR	
Télésurveillance Médicale Remboursée par la Sécurité Sociale (dispositif prévu aux articles L 162-48 et suivants du Code de la Sécurité Sociale)	100% TM	100% TM	
Psychologie remboursée	12 séances / an / bénèf	12 séances / an / bénèf	
APPAREILLAGE			
Prothèses médicales : orthopédie, autres prothèses et appareillages remboursés SS (hors auditifs, dentaires et optique)  Prothèses auditives- Equipement Classe I	TM + 100% BR	TM + 150% BR	
Equipements 100% SANTE (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021) <sup>1 - 2</sup> Prothèses au dittives <sup>23</sup> - Equipement Classe II	PLV - SS	PLV - SS	
- pour les personnes au-delà de leur 20ème anniversaire	TM + 100% BR	TM + 300% BR	
- pour les personnes jusqu'au 20ème anniversaire Accessoires, entretien et piles remboursés par la SS	100 % FR - SS TM + 100% BR	100 % FR - SS TM + 300% BR	
DENTAIRE			
Soins et prothèses dentaires 100% SANTE (à compter du 1er janvier 2020) †  Soins conservateurs (suivi, détartrage)	HLF - SS TM	HLF - SS TM	
Prothèses panier maîtrisé *** dans la limite des HLF			
Inlays/onlays Inlays Core	TM + 200% BR TM + 200% BB	TM + 350% BR TM + 350% BB	
Autres soins prothétiques et prothèses dentaires remboursés SS	TM + 200% BR	TM + 350% BR	
Prothèses panier libre ***			
Inlays/onlays Inlays Core	TM + 200% BR TM + 200% BR	TM + 350% BR	
Autres soins prothétiques et prothèses dentaires remboursés SS	TM + 200% BH TM + 200% BR	<b>TM + 350% BR</b> TM + 350% BR	
Orthodontle prise en charge SS /semestre (max 4 semestres)	TM + 200% BR	TM + 350% BR	
Orthodontie non prise en charge SS /semestre (max 4 semestres)	200% BRR	400%BRR	
Prothèses dentaires non prises en charge SS	200% BRR	350% BRR	
Parodontologie / Prophylaxie Dentaire Implantologie (Implant & Pilier Implantaire)	Forfait de 200 € / an / bénéf 400 € / implant max 2 implants an / bénéf	Forfait de 400 € / an / bénéf 800 € /implant max 2 implants an / bénéf	
OPTIQUE 45	400 € / Implant max 2 implants an / benef	600 € /implant max 2 implants an / benef	
t équipement tous les 2 ans sauf pour enfant de - de 16 ans ou renouvellement lé à une évolution de la vue Equipement 100 % Santé (depuis le 1er ianvier 2020)			
Equipements de Classe A tels que définis réglementairement	PLV - SS	PLV - SS	
Monture (RSS Inclus)	100 €	100 €	
Verres unifocaux	100€ / verre	150€ / verre	
Verres progressifs et multifocaux	200€ / verre	300€ / verre	
Autres prestations supplémentaires portant sur un équipements Classe A ou B : prestations d'adaptation, supplément verres avec filtres	тм	тм	
Autres dispositifs médicaux d'Optique Lentilles prises en charges ou non SS (yc produit d'entretien)	TM + Forfait de 150 € / an / bénéf	TM + Forfait de 300 € / an / bénéf	
Traitement corrections visuelles par chirurgie réfractive (Myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie)	350 € / œil / an/ bénèf	800 € / œil / an / bénèf	
PREVENTION			
Actes de prévention conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 juin 2006	100% TM	100% TM	
Sevrage tabagique AUTRES	50 € / an / bénef	70 € / an / bénef	
Cure thermale remboursée SS (Honoraires, frais de voyage et hébergement) SERVICES	TM + 100% BR	TM + 150% BR	
Réseau de soins	accès au réseau Itelis	accès au réseau Itelis	
Tiers payant généralisé	Inclus	Inclus	
Assistance et téléconsultation	Inclus	Inclus	

Légende:

RF: Frais Réfeis - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale - S\$ : Sécurité sociale - TM : Ticket Moderateur - BRR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale reconstituée - R\$\$ : Remboursement Sécurité sociale - NON OPTAM : Praticiens Non Signataires de l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - PtV : Prix Limite de Vente - HLF: Honoraires Limite de Facturation

\*\*Farfais juvanille hospitaler memisoné à l'article 1. 174. du code de la sécurité sociale. Cette obligation concerne uniquement de l'article par les établissements de santé et non pas celul facturé par les établissements midico-sociaux comme les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hebergement pour personnes dépendantes (HPAD)

\*\*\* tels que définis réglementairement

dute d'entrée en vigueur des dispositifs relatifs au 100% Santé, définis dans l'article L. 162-9 et L. 162-14-2 du code de la Sécurité sociale

La garantie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'ure aide auditive par crelle, par période de 4 ars suivant la date de délvrance de l'aide auditive précédente (or délai s'entendant pour chaque oreille indépendamment).

us garannes a appuspie aux frais exposes pour l'acquisition d'une aide auditive pur creille, par période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide auditive précédente (ce délat s'entendant pour chaque oreille indépendamment).

- dans la la limite du plafond réglementaire (1700 RSS inclus au 01/01/2021)

- 4 la garannie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement optique (composé de deux verres et d'une monture) dans les conditions de renouvellement fixées par l'Arrêté du 03.12.2018 modifiant la prise en charge d'optique médicale de la Liste des Produits et Prestations (IPP) prévue à l'article L. 165-1 du Code de la Sécurité sociale.

Totals.

The manufage des verres et monture: un équipement peut être composé de deux verres d'une part, et d'une monture d'aurer part, paparenant à des classes (A ou B) différentes, La prise en charge de l'élément de Classe A de l'équipement est intégrale, a près intervention de la 55, dans le respect des P.V. La prise en charge de l'élément des Classe B de l'équipement est intégrale, a près intervention de la 55, dans le respect des P.V. La prise en charge de l'élément des Classe B de l'équipement est intégrale, a près intervention de la 55, dans le respect des P.V. La prise en charge de l'élément des Classe B de l'équipement est intégrale, a près intervention de la 55, dans le respect des P.V. La prise en charge de l'élément des Classe B de l'équipement est intégrale, a près intervention de la 55, dans le respect des P.V. La prise en charge de l'élément des Classe B de l'équipement est intégrale, a près intervention de la 55, dans le respect des P.V. La prise en charge de l'élément des Classe B de l'équipement est intégrale, a près intervention de la 55, dans le respect des P.V. La prise en charge de l'élément des Classe B de l'équipement est intégrale, a près intervention de la 55, dans le respect des P.V. La prise en charge de l'élément des Classe B de l'équipement est intégrale, a près intervention de la 55, dans le respect des P.V. La prise en charge de l'élément des Classes B de l'élément de Classe B de l'élément des Classes B de l'élément de Classes B de l'élément des Class

## Tableau de garanties R2 "bien être"

NATURE DES PRESTATIONS	Régime R2	Sucomplémentaire Non Responsable Medium	Sucomplémentaire Non Responsable Excellence
	Garanties en complément de la Sécurité Sociale	Garanties en complément de la Sécurité Sociale et du régime de base	
HOSPITALISATION médicale / chirurgicale ou maternité / obstétrique	Conventionné : 100% FR - SS		
Frais de séjour	Non Conventionné : 90% FR - SS	-	-
Honoralines Actes de chirurgie - Actes techniques médicaux - Actes d'anesthésie en secteur conventionné ou non	OPTAM: TM + 300% BR NON OPTAM: Limité à TM + 100% BR Non conventionné: Limité à TM+100 % tarif d'autorité	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTAM
Forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée*)	100% FR		-
Chambre particulière	100 € / jour (y compris ambulatoire)		+50€/jour
Frais d'Accompagnant (pour enfant de moins de 16 ans)	50 € / nuit		-
SOINS COURANTS Pharmacie et médicaments prescrits remboursés SS	TM		
Pharmacie et inedicaments prescrits remoduses 33  Pharmacie prescrite non remboursée par RQ (vaccins, contraceptif, homéopathie)	150 € / an / bénèf	-	-
Consultations, visites généralistes	OPTAM : TM + 200% BR NON OPTAM: Limité à TM + 100% BR	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTAM
Consultations, visites spécialistes	OPTAM: TM + 300% BR NON OPTAM : Limité à TM + 100% BR	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTAM
Actes techniques médicaux, actes de chirurgie	OPTAM: TM + 300% BR NON OPTAM : Limité à TM + 100% BR	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTAM
Radiologie Auxiliaires médicaux	OPTAM: TM + 200% BR NON OPTAM: LImité à TM + 100% BR TM + 100% BR	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTAM
Analyses et examens de laboratoire	TM + 100% BR		
Transport pris en charge SS	TM	-	-
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, naturopathe, podologue, psycholoque,	70 € / Séance (max 5 / an / bénéf.)	+ 5€ / séance (max 5 / an / bénéf)	+ 15€ / séance (max 5 / an / bénéf)
psychomoticien, diététicien, orthophoniste, étiopathe / an / personne **			
Forfait Patient Urgences Télésurveillance Médicale Remboursée par la Sécurité Sociale (dispositif prévu aux articles L	100% FR	100% FR	100% FR
162-48 et suivants du Code de la Sécurité Sociale (dispositif prevu aux articles L	100% TM	100% TM	100% TM
Psychologie remboursée	12 séances / an / bénèf	-	-
APPAREILLAGE			
Prothèses médicales : orthopédie, autres prothèses et appareillages remboursés SS (hors auditifs, dentaires et optique) Prothèses auditives - Equipement Classe I	TM + 150% BR		+100% BR
Equipements 100% SANTE (depuis le 1 ° janvier 2021) 1 - 2	PLV - SS		
Prothèses auditives 2-3 - Equipement Classe II	12. 55		
- pour les personnes au-delà de leur 20ème anniversaire	TM + 300% BR	_	+100% BR
- pour les personnes jusqu'au 20ème anniversaire Accessoires, entretien et piles remboursés par la SS	100 % FR - SS TM + 300% BR		+100%BR
DENTAIRE	TM + 300% BR	-	+100%BR
Soins et prothèses dentaires 100% SANTE (à compter du 1er jenvier 2020) 1	HLF - SS	-	-
Soins conservateurs (suivi, détartrage)	ТМ	-	-
Prothèses panier maîtrisé *** dans la limite des HLF			
Inlays/onlays Inlays Core	TM + 350% BR TM + 350% BR	-	+100%BR
Autres soins prothétiques et prothèses dentaires remboursés SS	TM + 350% BR		+100%BR +100%BR
Prothèses panier libre ***	1111 1 330 // 211		. 100 /0510
Inlays/onlays	TM + 350% BR	-	-
Inlays Core	TM + 350% BR	-	+100%BR
Autres soins prothétiques et prothèses dentaires remboursés SS Autres actes dentaires	TM + 350% BR		+100%BR
Orthodontie prise en charge SS /semestre (max 4 semestres)	TM + 350% BR	-	+100%BR
Orthodontie non prise en charge SS /semestre (max 4 semestres)	400%BRR	-	+100% BRR
Prothèses dentaires non prises en charge SS Parodontologie / Prophylaxie Dentaire	350% BRR Forfait de 400 € / an / bénéf	-	+100% BRR +400€
Implantologie (Implant & Pilier Implantaire)	800 € /implant max 2 implants an / bénéf	+200€ / implant max 2 /an / bénèf	+400€ / implant max 2 / an / bénèf
OPTIQUE 13	ood Cympant max 2 mpanto any bono	-2000 / Implant max 2 / air / bonoi	-400c/ Implant max 2 / an / bonor
1 équipement tous les 2 ans sauf pour enfant de - de 16 ans ou renouvellement lié à une évolution de la vue			
Equipement 100 % Santé (depuis le 1er janvier 2020) Equipements de Cisase A tels que définis réglementairement	PLV - SS		
Equipement Libre - de Classe B, tels que définis réglementairement.	PLV - 00	-	-
Monture (RSS Inclus)	100 €	+50 €	+100 €
Verres unifocaux	150€ / verre	-	-
Verres progressifs et multifocaux	300€ / уеле	-	+50€ / verre
Autres prestations supplémentaires portant sur un équipements Classe A ou B : prestations d'adaptation, supplément verres avec filtres	тм		*
Autres dispositifs médicaux d'Optique Lentilles prises en charges ou non SS (yc produit d'entretien)	TM + Forfait de 300 € / an / bénéf		+100€ / an / bénèf
Traitement corrections visuelles par chirurgie réfractive (Myopie, hypermétropie, astigmatisme,			
presbytie) PREVENTION	800 € / œil / an / bénèf		+400€ / œil / an / bénèf
Actes de prévention conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 juin 2006	100% TM		
Sevrage tabagique	70 € / an / bénef		-
AUTRES			
Cure thermale rembouraée SS (Honoraires, frais de voyage et hébergement) SERVICES	TM + 150% BR	-	
Réseau de soins	accès au réseau Itelis	-	-
Tiers payant généralisé	Inclus	-	-
Assistance et téléconsultation	Inclus	-	-

Les prestations sont exprimées <u>en complément</u> du remboursement du Régime Obligatoire et dans la limite des frais réels (sauf mention contraire).
PMSS 2025 estimé à 3925€ (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale)

PMSS 2035 estimé à 3925 (Plignon Mensueure de la Securité sociale sociale sociale (Légende:
FR: Frais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale reconstituée - RSS: Remboursement Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale reconstituée - RSS: Remboursement Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale reconstituée - RSS: Remboursement Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale reconstituée - RSS: Remboursement Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale reconstituée - RSS: Remboursement Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale reconstituée - RSS: Remboursement Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale reconstituée - RSS: Remboursement Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR: Base de Remboursement de la Sécurité sociale reconstituée - RSS: Remboursement Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - RSS: Remboursement de la Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - RSS: Remboursement de la Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - RSS: Remboursement de la Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - RSS: Remboursement de la Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - RSS: Remboursement de la Sécurité sociale - NON
OPTAM: Prais Réels - RO - Régime Obligatoire - RSS: Re

\*\*\* tota que définir réglementairement

- "date d'entrée en vigueur des dispositifs relatifs au 100% Samé, définis dans l'article L. 162-9 et L. 162-3 et L. 162-9 et L. 162-9 et L. 162-3 et L. 162-9 et L. 162-9

## Tableau de garanties R3 "plénitude"

NATURE DES PRESTATIONS	Régime R3	Sucomplémentaire Non Responsable Medium	Sucomplémentaire Non Responsable Excellence
	Garanties en complément de la Sécurité Sociale	Garanties en complément de la Sécurité Sociale et du régime de base	
OSPITALISATION médicale / chirurgicale ou maternité / obstétrique	Conventionné : 100% FR - SS		
ais de séjour	Non Conventionné : 90% FR - SS	-	-
onoraires ctes de chirurgie - Actes techniques médicaux - Actes d'anesthésie en secteur	OPTAM: TM + 400% BR NON OPTAM: Limité à TM + 100% BR	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTA
enventionné où non orfait journalier hospitalier (sans limitation de durée*)	Non conventionné: Limité à TM+100 % tarif d'autorité 100% FR		
nambre particulière	120 € / jour (y compris ambulatoire)		+50€/jour
ais d'Accompagnant (pour enfant de moins de 16 ans)	50 € / nuit		
DINS COURANTS narmacie et médicaments prescrits remboursés SS	TM		
namacie prescrite non remboursée par RO (vaccins, contraceptif, homéopathie)	175 € / an / bénèf	-	-
onsultations, visites généralistes	OPTAM : TM + 300% BR NON OPTAM: Limité à TM + 100% BR	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTA
onsultations, visites spécialistes	OPTAM: TM + 400% BR NON OPTAM : Limité à TM + 100% BR	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTA
ctes techniques médicaux, actes de chirurgie	OPTAM: TM + 400% BR NON OPTAM : Limité à TM + 100% BR	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTA
adiologie	OPTAM: TM + 300% BR NON OPTAM : Limité à TM + 100% BR	+100% BR OPTAM et NON OPTAM	+200% BR OPTAM et NON OPTA
uxiliaires médicaux	TM + 200% BR	-	-
nalyses et examens de laboratoire	TM + 200% BR	-	-
ansport pris en charge SS	TM	-	-
stéopathie, chiropractie, acupuncture, naturopathe, podologue, psycholoque, sychomoticien, diététicien, orthophoniste, étiopathe / an / personne **	75 € / Séance (max 5 / an / bénéf.)	+ 5€ / séance (max 5 / an / bénéf)	+ 15€ / séance (max 5 / an / béné
orfait Patient Urgences	100% FR	100% FR	100% FR
elésurveillance Médicale Remboursée par la Sécurité Sociale (dispositif prévu aux articles	100% TM	100% TM	100% TM
162-48 et suivants du Code de la Sécurité Sociale)		TOU-76 TIVI	100% TW
sychologie remboursée PPAREILLAGE	12 séances / an / bénèf		
othèses médicales : orthopédie, autres prothèses et appareillages remboursés SS (hors			
ditifs, dentalies et optique)	TM + 300% BR	<u>-</u>	+100% BR
rothèses auditives- Equipement Classe I			
quipements 100% SANTE (depuis le 1 er janvier 2021) 1 - 2	PLV - SS	-	-
othèses auditives <sup>2-3</sup> - Equipement Classe II pour les personnes au-delà de leur 20ème anniversaire	TM + 400% BR		
pour les personnes jusqu'au 20ème anniversaire	100 % FR - SS	-	+100% BR
ccessoires, entretien et piles remboursés par la SS	TM + 300% BR	-	+100%BR
ENTAIRE	HIF-88		
olns et prothèses dentaires 100% SANTE (à compter du 1er janvier 2020) <sup>1</sup> pins conservateurs (suivi, détartrage)	HLF - SS TM + 200% BR		-
rothèses panier maîtrisé *** dans la limite des HLF	1W + 200% BR		
lays/onlays	TM + 450% BR	-	-
lays Core	TM + 450% BR	-	+100%BR
utres soins prothétiques et prothèses dentaires remboursés SS	TM + 450% BR	-	+100%BR
othèses panier libre *** lays/onlays	TM + 450% BR		
lays Core	TM + 450% BR	-	+100%BR
utres soins prothétiques et prothèses dentaires remboursés SS	TM + 450% BR	-	+100%BR
utres actes dentaires			
rthodontle prise en charge SS /semestre (max 4 semestres)	TM + 450% BR	-	+100%BR
rthodontie non prise en charge SS /semestre (max 4 semestres)	400%BRR 400% BRR	-	+100% BRR
othèses dentaires non prises en charge SS arodontologie / Prophylaxie Dentaire	400% BRR Forfait de 500 € / an / bénéf		+100% BRR +400€
aplantologie (Implant & Pilier Implantaire)	1000 € /implant max 2 implants an / bénéf	+200€ / implant max 2 /an / bénèf	+400€ / implant max 2 / an / béné
PTIQUE 1°			
iquipement tous les 2 ans sauf pour enfant de - de 16 ans ou renouvellement lié à une évolution de la vue quipement 100 % Santé (depuis le 1er janvier 2020)			
quipements de Classe A tels que définis réglementairement	PLV-SS	_	_
guipement Libre - de Classe B, tels que définis réglementairement.	12.00		_
onture (RSS Inclus)	100 €	+50 €	+100 €
erres unifocaux	160€ / verre	-	-
erres progressifs et multifocaux	300 à 350€ / verre	-	+50€ / verre
utres prestations supplémentaires portant sur un équipements Classe A ou B : prestations adaptation, supplément verres avec filtres	тм		
utres dispositifs médicaux d'Optique entilles prises en charges ou non SS (yc produit d'entretien)	TM + Forfait de 450 € / an / bénéf		+100€ / an / bénèf
altement corrections visuelles par chirurgie réfractive (Myopie, hypermétropie,			
tigmatisme, presbytie)	1000 € / œil / an / bénèf	-	+400€ / œil / an / bénèf
REVENTION			
ctes de prévention conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 juin 2006	100% TM	-	-
evrage tabagique	70 € / an / bénef		
JTRES ure thermale remboursée SS (Honoraires, frais de voyage et hébergement)	TM + 150% BR		
re thermale rembouraée SS (Honoraires, frais de voyage et hébergement)	IM + 150% BR		
éseau de soins	accès au réseau Itelis	-	
ers payant généralisé	Inclus	-	-
ssistance et téléconsultation	Inclus	-	-
s prestations sont exprimées <u>en complément</u> du remboursement du Régime Obligatoire et dans la limite des frai	s réels (sauf mention contraire).		
ISS 2025 estimé à 3925€ (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale)			
gende:			
: Frais Réels - RO - Régime Obligatoire - BR : Base de Remboursement de la Sécurité sociale - Ss : Sécu	rrite sociale - TM : Ticket Moderateur - BRR : Base de Rembourse	ment de la Sécurité sociale reconstituée - RS	ss : Kemboursement Sécurité sociale - N
TAM : Praticiens Non Signataires de l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée - PLV : Prix Limite de Ver	nte - HIF: Honoraires Limite de Facturation		

\*\* is constitations pratiquisely part up professionnel de santé recensé au répertoire ADELl ou exerçant dans un établissement recensé au répertoire FINES)

\*\*\* les que définir prégmentaires réprentaires de dispositifs relatifs au 100% Santé, définis dans l'article L. 162-9 et L. 162-14-2 du code de la Sécurité sociale

\*\*La partine s'applique aux finis exposés pour l'explusités not vive side a uniforme par creile, par période de 4 ans subent la date de éliterace de l'aide auditive précédente (ce délai s'entendant pour chaque oreille indépendamment).

\*\*La partine s'applique aux finis exposés pour l'acquisition à un subent aux de l'aux de l'aux vertes et d'une monture) dans les conditions de renouvellement fisées par l'Arrété du 0.312,2018 modifiant la prise en durge d'optique médicale de la Late des Produits et Prestations ((PP) prévue à l'Article L. 165-1 du code de la Sécurité sociale.

\*\*Panachage des verres et monture : un équipement peut être composé de deux verres d'une monture d'autre part, appartemant à des classes (Aou B) différentes. La prise en charge de l'élément de Classe A de l'équipement est intégrale, après intervention de la SS, dans le respect des PIV. La prise en charge de l'élément de Classe A pour la monture de Classe B.

\*\*Autronule de Lave A pour la monture de Classe B.

\*\*Autronule de Lave A pour la monture de Classe B.

\*\*Autronule de Lave A pour la monture de Classe B.

\*\*Autronule de Lave A pour la monture de Classe B.

\*\*Autronule de Lave A pour la monture de Classe B.

\*\*Autronule de Lave A pour la monture de Classe B.

\*\*Autronule de Lave A pour la monture de Classe B.

## Porteur de risques

Dans le cadre de ce contrat, il est important de noter que le porteur de risque associé à cette police d'assurance est AG2R. AG2R s'engage à fournir une couverture fiable et adaptée, démontrant ainsi leur engagement envers la sécurité et le bien-être des employés.



#### Reseau de soins

Itelis c'est près de 7 000 professionnels de santé partenaires (opticiens, audioprothésistes, dentistes) qui garantissent des tarifs négociés, le service de tiers payant (dispense d'avance des frais) ainsi que des services personnalisés.



### Gestion

Un centre de services internalisé pour vous accompagner au quotidien dans la gestion de votre couverture santé. Des fonctionnalités digitales 24h/24 avec un espace dédié aux RH, un espace assuré pour chacun de vos salariés et une application mobile.

#### INFORMATIONS SUR LE RATIO SINISTRES/PRIMES ET LES FRAIS DE GESTION

Conformément à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale régissant le cadre des contrats responsables ainsi qu'à l'arrêté du 6 mai 2020 précisant les modalités de communication par les organismes de protection sociale complémentaire des informations relatives au ratio Sinistres/Primes et aux frais de gestion en matière de garanties frais de santé, les ratios suivants vous sont partagés :

### Ratio Sinistres/Primes de l'organisme assureur AG2R Prévoyance

Tel que défini dans l'arrêté du 6 mai 2020, « Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties ».

### Ratio des frais de gestion de l'organisme assureur AG2R Prévoyance

Tel que défini dans l'arrêté du 6 mai 2020, « Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion. »

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

AG2R PRÉVOYANCE Ratio S/P 2023 : 90,12%

Taux de frais de gestion: 15,98%



## Contact

L'équipe Viv' Santé Entreprise 06 18 11 38 24 contactpme@diot-siaci.com